

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération n°2015/146

OBJET : REGIE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE : MODIFICATION NATURE DES EFFECTIFS PERMANENTS

VU la délibération n°2013/64 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye du 13 juin 2013 portant création de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye ;

VU la délibération n°2013/78 du 15 juillet 2013 décidant la création des postes du personnel de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye,

VU la délibération n°2015/129 du 24 novembre 2015 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye relative au personnel permanent et saisonnier de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye ;

CONSIDERANT l'embauche supplémentaire d'un salarié en CDI avec une double fonction, celle de conducteur de TSD et celle de technicien de maintenance,

CONSIDERANT que cette embauche a pour objectif d'anticiper le départ d'un technicien de maintenance permanent en avril 2016 d'une part et d'étayer notre personnel qualifié à la conduite du télésiège débrayable d'autre part.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs sous contrat de travail à durée indéterminée.

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye réunie le 17 Décembre 2015 à 17h30,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs maximum sous contrat de travail à durée indéterminée comme suit :

EFFECTIF MAXIMUM SOUS CONTRAT A DUREEINDETERMINEE

Nombre	Emploi	Catégorie
1	Directeur Adjoint - Directeur d'exploitation - Chef d'exploitation	Cadre
1	Adjoint chef d'exploitation	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Responsable commercial et Billetterie	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Responsable Nivoculture / Responsable Qualité	Technicien/Agent de Maîtrise
3	Responsable Services Techniques	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Responsable de secteur	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Chef de Garage / technicien	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Conducteur d'engins	Technicien/Agent de Maîtrise
1	Technicien de maintenance et conducteur TSD	Technicien/Agent de Maîtrise

1	Comptable/ Secrétaire de Direction	Employé
1	Gestionnaire Ressources Humaines / Secrétaire de direction	Employé
1	Electricien / Mécanicien	Ouvrier
1	Ouvrier d'entretien confirmé / Conducteur télésiège	Ouvrier
15	TOTAL	

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 M. Jacques MARTIN

